D-7 Kulturpass für Kinder und Jugendliche

Gremium:	LAG Kultur
Beschlussdatum:	29.05.2021
Tagesordnungspunkt:	NRW mitbestimmen – mit diesen Projekten stärken wir das Fundament unserer offenen Demokratie (Demokratie, Innen und Recht, Datenschutz und bürgernahe Verwaltung, Medien und Kultur, …)

Kurzbeschreibung des Projekts, inklusive Beschreibung des Alltagsbezugs/-nutzen für die Wähler*innen

Jugendliche und junge Erwachsene(14 - 25) erhalten nach dem Vorbild Frankreichs einen Kulturpass von 300 Euro(für 2 J). Über die Kulturpass App können innerhalb NRWs, z.B Tickets, Tanzkurse, Kinokarten, Bücher und vieles mehr erworben werden, sowie Material für kulturelle Aktivitäten (z.B. Farben, Skizzenblock etc)– soweit sie bei einem lokalen Händler erworben werden. Nach Corona ist es geboten, Kindern und Jugendlichen wieder den Zugang zu Kunst und Kultur zu eröffnen und zu ermöglichen.

Welches übergeordnete Ziel setzt das Projekt um (z.B. Verkehrswende)?

Kulturelle Teilhabe, niederschwellige Angebote kultureller Bildung

Chancen sind dann groß, wenn die Kulturschaffenden mit ins Boot geholt werden.

Worin besteht der Beitrag zur Schärfung des grünen Profils, worin die Möglichkeit der kommunikativen

Kulturelle Bildung und Teilhabe ist ein urgrünes Thema. Nicht nur, aber auch gerade nach Corona ist es richtig, denen, die am stärksten von Corona betroffen waren, größere Möglichkeiten der Teilhabe zu geben. Auch die Kulturbetriebe profitieren von einer stärkeren Beteiligung Jugendlicher und junger Erwachsener

Wie wird das Projekt konkret umgesetzt (verwaltungstechnisch, rechtlich, finanziell, zeitlich?

Das Land beschließt den Pass und stellt zur Finanzierung Geld in den Haushalt ein, die Kulturschaffenden werden gebeten, Vorschläge zur Umsetzung zu machen, es wird eine App entwickelt.

Unterstützer*innen

Hermann Josef Pilgram (KV Aachen)

300 euros pour tous les jeunes de 18 ans : mode d'emploi du "Pass culture" lancé par Emmanuel Macron

par France Inter publié le 21 mai 2021 à 12h40

Le chef de l'État a profité de la réouverture des lieux culturels pour annoncer la généralisation du "Pass culture", jusqu'ici expérimenté dans 14 départements : un forfait de 300 euros dont peuvent bénéficier tous les jeunes de 18 ans.

Le pass permettra notamment d'acheter des tickets de musée © AFP / XOSÉ BOUZAS / HANS LUCAS

Après avoir lancé il y a deux jours un "Pass sport" de 50 euros pour les enfants et les adolescents, Emmanuel Macron a continué sur sa lancée en annonçant ce vendredi une nouvelle aide pour la jeunesse : la généralisation du Pass culture pour tous les jeunes de 18 ans.

Autrement dit un forfait de 300 euros offert sans condition de ressources.

Testé depuis deux ans dans 14 départements, le dispositif est désormais étendu à toute la métropole et l'outre-mer. À partir de l'an prochain, il inclura également collégiens et lycéens. Voici comment ce Pass culture va fonctionner.

Comment se procurer ce pass ?

Il faut télécharger l'application Pass Culture sur un smartphone (par Appstore ou Playstore), remplir un dossier, recevoir confirmation de l'inscription par courriel, et c'est parti. Le pass est disponible dès ce vendredi soir.

À quoi donne-t-il accès ?

Le Pass pourra être dépensé en billets **(cinéma, concert, spectacle, musée)**, en biens culturels (**livres, disques, instruments**). Il peut servir également à financer des **cours de disciplines artistiques**, du **matériel des beaux-arts** ou des services numériques (**jeux vidéo, musique en ligne, certaines plateformes de SVOD, presse en ligne, ebooks**).

Seules restrictions : les livraisons, exclues au profit d'un système de retrait en magasins, et le streaming sur certains plateformes comme Netflix, Disney, Prime. En revanche, **Canal, OCS, FilmoTV** et quelques autres plateformes sont accessibles, tout comme **Salto ou Deezer**. C'est un moyen d'affirmer une préférence française et de réseaux publics. Il sera donc possible de s'abonner à Deezer mais pas à Spotify pour la musique.

4 500 lieux culturels sont référencés dans le catalogue du Pass Culture, dont 2 500 physiques. Pour l'heure, selon les déclarations devant le Sénat des responsables de la société qui gère ce Pass, la SAS Pass Culture, il y a eu depuis mars 2018 (et une crise sanitaire plus tard) 128 000 inscrits et 766 000 réservations. Les réservations concernent des livres pour les deux tiers.

Le forfait doit être utilisé dans les 24 mois. Passé ce délai, on peut garder le pass pour voir le catalogue des offres gratuites qui y seront déposées.

Un pass pour qui, exactement ?

- Les jeunes de 18 ans, soit 800 000 personnes.
- Les personnes de 18 ans n’ayant pas la nationalité française mais vivant en France métropolitaine et outre-mer depuis un an sont également éligibles.

  À partir de l'an prochain, **le dispositif sera élargi aux collégiens et aux lycéens de moins de 18 ans** (4 millions d'adolescents). Les élèves de quatrième et de troisième se verront offrir 25 euros, les élèves de seconde, première et terminale 50 euros chaque année. Soit 200 euros au total, avant d'avoir accès aux 300 euros de leur 18e année.

La géolocalisation des jeunes et des offres

Le dispositif permet de savoir ce qui est se passe dans la région de chaque utilisateur, et donc de l'aiguiller vers des offres culturelles à proximité. Selon la SAS Pass Culture, les deux tiers des utilisateurs ont profiter du pass pour tester des activités qu'ils ne connaissaient pas encore. 32% seraient allés pour la première fois au musée.

Cela permet donc aux institutions culturelles d'être plus présentes auprès d'un public jeune, d'autant que le système devrait s'enrichir d'un algorithme qui permettra d'attirer les jeunes vers des choix auxquels ils n'auraient pas pensé spontanément, et non pas de rester bloqués sur leurs préférences.